

THD SEINE

Pourquoi sa création ?

- Ce réseau initié par le Conseil Général des Hauts-de-Seine en 2008 a été créé pour couvrir l'ensemble du Département quelque soit la densité des zones.
- Le réseau THD Seine est un Service Public accessible à tous (particuliers, entreprises privées, administrations) et permet de desservir tous les immeubles en fibres optiques.
- Ce réseau est ouvert sans discrimination à tous les opérateurs de télécommunications, garantissant une équité d'offres et de tarifs pour tous les alto-séquanais.

Quels sont les enjeux ?

- Une volonté politique de placer le Département des Hauts-de-Seine dans le peloton de tête des territoires les mieux équipés d'Europe en matière de télécommunications.
- **827 900** prises très haut débit installées au sein des logements résidentiels et locaux professionnels.
- **100 %** du territoire couvert avec un réseau de plus de 2 600 km de câbles optiques à déployer.

Quels sont les moyens ?

- Une Concession de Service Public d'une durée de 25 ans attribuée par le Département des Hauts-de-Seine à **SEQUALUM**.
- Un budget d'investissement de plus de 400M€ auquel le Département participe à hauteur de 59M€, le reste étant apporté par des acteurs privés.

SEQUALUM

Qui sommes-nous ?

- **SEQUALUM** est titulaire d'une convention de Délégation de Service Public d'une durée de 25 ans initiée par le Conseil Général des Hauts-de-Seine.



- **SEQUALUM** est une filiale commune aux sociétés : Numericable, Eiffage, LD Collectivités.
- **SEQUALUM** a en charge la conception, la réalisation, l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure optique départementale Très Haut Débit.
- **SEQUALUM** se positionne comme « l'opérateur d'infrastructures » de référence sur le Département des Hauts-de-Seine.

Contacts :

SEQUALUM
Tour Ariane
5 Place de la Pyramide
92800 PUTEAUX
Tél : 0 805 40 50 92



Par mail : info@sequalum.net

Sur Internet : www.sequalum.net
www.hauts-de-seine.net

FIBRE OPTIQUE THD SEINE

Déploiement d'un Réseau Très Haut-Débit dans le Département des Hauts-de-Seine



Le moteur de croissance et de compétitivité pour les Zones d'Activités Economiques alto-séquanaises

La Fibre Optique (FTTO)

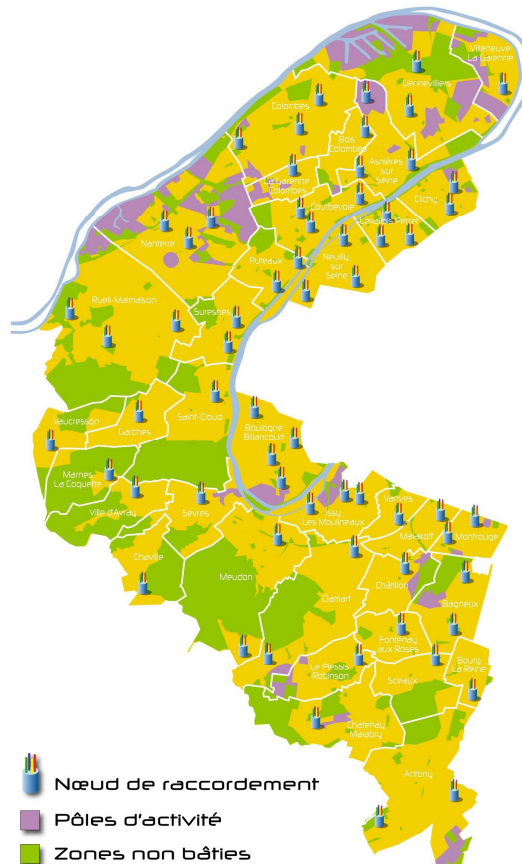
Les avantages de la Fibre Optique ?

- 1 Atteindre des débits de transmission ultra rapides en émission comme en réception (plus de 100 Mbit/s en débit symétrique).
- 2 Accroître la productivité et la fiabilité des entreprises en apportant des services innovants :
 - Sauvegarde et stockage de données distants (sécurisation de l'entreprise) ;
 - Maintenance et administration à distance des équipements pour une continuité de service garantie ;
 - Accès à des applications partagées (en location par exemple) d'où une flexibilité et une optimisation des moyens ;
 - Services pré-packagés de suivi logistique achats et ventes : gains de chiffre d'affaires, optimisation des en-cours et des stocks ;
 - Accès à des ressources de calcul ou de simulation d'où une amélioration du processus de développement ;
 - Utilisation de services de vidéoconférence pour une réactivité, un gain de temps et une réduction des coûts organisationnels.
- 3 Diminuer les coûts associés aux TIC, par convergence des usages (Tél/Internet/VPN) et mutualisation des supports.

Implantation des ZAE

Couverture de déploiement début 2010

- Plus de 100 Zones d'Activités Economiques (ZAE) recensées et près de 100 000 entreprises raccordables à la fibre optique d'ici 6 ans.



- Les ZAE totalisent 150 000 emplois dans le domaine du numérique soit plus de 15 % des emplois nationaux. Le réseau THD SEINE permettra d'accroître encore la croissance de ce secteur d'activités.

Pourquoi choisir THD Seine

Un label de qualité associé au Service Public

- 1 Relation de proximité grâce à un **interlocuteur départemental unique** pour le câblage de la zone d'activités, en cohérence avec les initiatives publiques existantes.
- 2 Prise en charge par Sequalum du raccordement de chaque entreprise en ZAE permettant ainsi de limiter les frais d'accès aux services.
- 3 Garantie pour les entreprises d'accéder à des offres concurrentielles sur fibres optiques dans des zones souvent non desservies en raison de leur faible rentabilité.
- 4 Liberté de choix de l'opérateur ayant l'offre commerciale la mieux adaptée à ses besoins et liberté de changer d'opérateur selon ses propres critères.
- 5 Garantie d'accès pour l'ensemble des ZAE à des services innovants dans des conditions identiques via une infrastructure homogène déployée par le Département.
- 6 Vecteur de dynamisme qui favorise les investissements privés ou publics en particulier dans le secteur du numérique : développement et création de logiciels, prestations informatiques, création cinématographiques, développement de jeux vidéo, films d'animation, audiovisuel, télécommunications.
- 7 Mise en place d'une signalitique commune à l'entrée de chaque ZAE « Zones d'Activités Economiques Très Haut Débit ».